



معهد الدوحة الدولي للدراسات الأسرية والتنمية
**Doha International Institute for
Family Studies & Development**
Member of Qatar Foundation



Since 1978
IFFD
INTERNATIONAL FEDERATION
FOR FAMILY DEVELOPMENT



2014 - TWENTIETH
ANNIVERSARY OF THE
INTERNATIONAL
YEAR OF THE FAMILY

Raise Awareness Meeting

Poverty, work-family balance and intergenerational solidarity

convened as part of preparations for the
Twentieth Anniversary of the
International Year of the Family, 2014

Hosted by

EUROPEAN UNION



5 June 2012
9:30-1:00

Room JDE 51

Committee of the Regions

Anna Záborská,
Member of the European Parliament
Chairwoman of the Working Group on the Family

Discours d'ouverture de la journée d'étude

**L'éradication de la pauvreté, la conciliation entre la vie familiale et la vie
professionnelle et la solidarité entre les générations**

Mardi 5 juin 2012 à 9 h
Comité des Régions de l'Union européenne

Monsieur le Directeur du Comité des Régions,
Madame le Chef de Division des Nations Unies,
Madame le Directeur exécutif de l'Institut international de Doha,
Madame le Président de L'IFFD,

Vous m'avez invité à partager quelques réflexions sur le lien entre la pauvreté, la conciliation entre la vie professionnelle et familiale et la solidarité entre les générations.

Je tiens à remercier Madame Kaczmarek d'avoir accordé sa confiance aux organisateurs de cette rencontre aujourd'hui et de la réunion d'experts qui se tiendra ici tout au long de cette semaine.

J'exprime ma profonde gratitude et reconnaissance à l'égard de l'engagement de l'IFFD notamment au niveau institutionnel de l'Union européenne à Bruxelles, avec le concours matériel offert par la Fondation du Qatar. Je forme le vœu que cette collaboration triangulaire enrichit la préparation du 20e anniversaire de l'Année internationale de la famille dont l'objectif doit être de positiver la famille.

Mesdames, Messieurs,

Dès son préambule, la Déclaration universelle des droits de l'Homme déclare la libération de la terreur et de la misère, sa plus haute aspiration. L'article 23 § 3 donne une formulation plus précise : "Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale."

De même, la Déclaration universelle stipule à l'article 16 "A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. (...) La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat."

Le bien-être de la famille se situe donc au carrefour entre la sphère publique et la sphère privée. D'une part, la famille incarne une affaire privée. Un homme et une femme décident de se marier et de fonder une famille. C'est un choix librement consenti et individuel.

D'autre part, la famille représente une affaire publique. Dans la cellule familiale restreinte se transmet la vie, les futurs citoyens naissent dans une famille. Dans la cellule familiale restreinte et élargie se forment des futurs citoyens dans leurs capacités humaines. Les enfants y apprennent le sens des responsabilités, le respect des personnes, et y développent leurs talents. Ma collègue irlandaise Madame McGuinness organise cette semaine une audition publique sous le titre révélateur: "Les enfants ont besoin de la famille, non pas des institutions".

Les politiques de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle incarnent ce croisement entre politiques publiques et vie privée relatif à la famille.

Je vous donne un exemple concret.

Au Parlement européen, les 754 membres repartis dans 27 délégations nationales et 7 groupes politiques essaient depuis presque trois années de trouver une position commune relative à l'amélioration du congé de maternité.

Nous sommes tous d'accord pour protéger les femmes enceintes et les jeunes mamans ainsi que leurs enfants.

L'idéalisme ne coûte pas cher.

En revanche, si nous voulons graver dans l'acquis communautaire la vraie valeur ajoutée du modèle social européen, les décideurs à Bruxelles et dans les capitales entrent dans une résistance impressionnante.

Toutes les institutions nationales et européennes se déclarent d'accord sur l'impératif de faire face au défi démographique.

Nul n'ignore plus à présent la menace de voir s'effondrer les systèmes de sécurité sociale.

Mais les opinions divergent sur la manière dont il faudrait rassurer les jeunes femmes et aussi les jeunes pères de famille, sur la sécurité économique et financière liée à la naissance d'un bébé.

Est-ce surprenant ? Dans le cadre de l'ancienne Stratégie de Lisbonne, et encore aujourd'hui dans le cadre de la stratégie Europe 2020, une femme âgée entre 18 et 60 ans est considérée comme travailleur potentiel dont 70% doivent être intégrés dans le marché d'emploi formel.

En revanche, pour faire face au défi démographique, cette même femme entre 15 et 49 ans (âge de sa vie féconde aux termes de l'indice synthétique de fécondité) est appréhendée en tant que mère.

Deux politiques publiques se disputent donc une même population pivot : la femme âgée de 18 à 49 ans.

Les institutions politiques et économiques internationales (Nations Unies, Conseil de l'Europe, OCDE, Banque Mondiale, Union européenne) soulignent aujourd'hui l'importance primordiale de la responsabilité parentale pour le développement de l'enfant et l'importance de l'investissement parental.

En revanche, le décideur politique s'interroge beaucoup moins souvent sur les conditions matérielles qui doivent être remplies pour que l'autorité parentale puisse être exercée sans que les femmes et les hommes en subissent des discriminations immédiates sur le marché d'emploi ou une précarisation latente à effet retardateur, dans les systèmes nationaux de sécurité sociale.

Quelques questions se posent: Quel coût la société - dans son ensemble - est-elle prête à payer pour que les mères de famille puissent s'occuper de leur nouveau-né ?

Quel coût la société dans son ensemble est-elle prête à payer pour que le capital humain des enfants puisse se développer dès la petite enfance ?

Ainsi, le projet de fonder une famille et d'accueillir des enfants s'articule dans le monde politique tout d'abord autour d'une équation entre coût et profit.

Or, personne ne fonde sa famille pour des motifs de l'argent, du profit ou de la rente.

Mesdames, Messieurs, les indicateurs de la pauvreté permettent à mes yeux de mesurer très concrètement le bien-être de la famille.

Les familles les plus pauvres sont à mes yeux nos maîtres à penser pour vaincre la pauvreté.

D'une certaine manière, les familles les plus pauvres sont la pierre de touche de la démocratie, elles permettent d'humaniser l'Humanité".

Je vous invite à célébrer la Journée mondiale de l'éradication de l'extrême pauvreté, le 17 octobre.

Le leitmotiv de cette journée mondiale des Nations Unies exprime clairement cette intention: "Mettre fin à la violence de la misère : s'appuyer sur les capacités de tous pour bâtir la paix".

C'est ainsi que nous pouvons établir les vrais liens de solidarité entre les générations.

Les femmes et les hommes qui s'engagent aujourd'hui dans l'animation des réseaux de solidarité entre les générations méritent d'être reconnus.

Leur engagement représente une contribution importante à la richesse nationale et au bien commun.

Mais cette valeur n'est pas intégrée dans les systèmes de comptabilité nationale.

Voilà pourquoi les mères et les pères sont exposés à une forme de discrimination latente.

Les femmes et les hommes ont le droit de choisir librement l'activité qui leur convient et dans laquelle ils puissent s'épanouir.

C'est un défi politique technique à visage humain.

Vouloir limiter le concept de la "solidarité entre les générations" aux soins pour les enfants est une interprétation erronée.

La solidarité entre les générations vise la responsabilité à l'égard des personnes âgées et dépendantes et la promotion des capacités humaines des citoyens.

La solidarité entre les générations concerne également l'éducation au respect de la vie, de la dignité humaine et de l'environnement et à sa promotion auprès des générations futures en fait partie.

La solidarité entre les générations est tout d'abord une question de justice sociale.

Elle est le fondement de l'avenir du bien commun en Europe et dans les Etats membres. La solidarité entre les générations contribue activement à la création des capacités humaines des citoyens.

Les directeurs des ressources humaines s'accordent aujourd'hui pour dire que les capacités humaines sont reconnues comme autrefois les diplômes universitaires.

Il est donc nécessaire de valoriser de manière explicite et positive, cette création de richesses dont profite l'ensemble de la société.

L'Union européenne doit créer le cadre politique pour parvenir à cette fin.

Les femmes et les mères de famille sont les premières à s'investir dans cette solidarité entre les générations qui fonde le lien social.

Elles reçoivent désormais un soutien important car les experts économistes mettent en lumière, au moyen de modèles économiques et mathématiques, la valeur économique de la production domestique accomplie principalement par les femmes.

Il s'agit notamment du travail domestique, de l'éducation des enfants, de l'accueil des personnes dépendantes quel que soit leur âge ou leur état de dépendance, ou encore de l'animation de réseaux de solidarité entre les générations.

D'après des recherches déjà anciennes d'économistes et de démographes, l'apport des mères de famille au produit intérieur brut (PIB) serait encore plus élevé si leur travail non rémunéré était comptabilisé.

Vouloir fermer les yeux devant cette réalité voudra dire de s'arrêter aux revendications d'une époque révolue.

Nous ne pouvons plus fermer les yeux, et nous devons regarder vers l'avant pour créer des conditions pour toutes les mères de famille, quelque soit leur statut social.

Les paradoxes de l'Etat providence contemporain face aux changements économiques devraient donc inciter le décideur politique mettre l'accent au family-mainstreaming.

Il s'agit tout simplement d'assurer la durabilité des systèmes sociaux.

Pour y parvenir, il convient de repenser les politiques de l'égalité des chances en faveur d'une plus grande équité et de l'augmentation des richesses nationales au-delà du PIB en mettant l'accent au family-mainstreaming.

Les politiques internationales, européennes et nationales devraient donc être revisitées à l'aune d'une plus grande justice sociale qui évite les discriminations latentes et la précarisation, parce que l'investissement en faveur d'une plus grande solidarité entre les générations soit reconnu. Le débat est ouvert, et je vous remercie de votre attention.